

personnel. Il ne reste donc qu'à pourvoir aux gages du fermier et des engagés dont il aura besoin, moins la nourriture, ce qui peut représenter \$400 par année.

Mobilier et Outillage.

Un dernier item de dépense se trouve dans le mobilier et l'outillage de la ferme. Ici comme ailleurs il faut ce qu'il y a de mieux afin de servir comme modèle à tout le comté. Nul doute que ces modèles seront fabriqués dans Montmagny, même avant qu'un laps de temps bien long ne se soit écoulé. Ces instruments seront :

Une charrue,.....	\$15
Une paire de herses,.....	\$12
Un rouleau en bois,.....	\$8
Un huteur ou charrue double,.....	\$12
Une houe à cheval,.....	\$6
Une arrache-patates,.....	\$10
Un semoir à brouette,.....	\$8
Un rateau à cheval,.....	\$12
Un tombereau écossais,.....	\$30
Un wagon pour deux chevaux, ..	\$50
Une traîne pour un cheval,.....	\$6
Un traineau double,....	\$16
Un harnais simple,.....	\$16
Un harnais double,.....	\$24
Pelles, fourches, seaux et rateaux,.....	\$10
Mobilier de la ferme,.....	\$100

Achat du Domaine. \$335

Reste le loyer ou l'achat de la propriété qui mérite une étude toute spéciale. Si nous partons de ce principe, que la société de Montmagny devra faire une culture modèle, non seulement dans les façons à donner au sol, mais encore dans la disposition de ses bâtiments, la plantation des vergers, nous resterons convaincus que chaque année la ferme augmentera de valeur dans une proportion énorme; fumure, récoltes nettoyantes, plantations et constructions, en très peu d'années, auront doublé la valeur du fond; maintenant convient-il à la société de perdre les améliorations faites en remettant la ferme au propriétaire après un certain nombre d'années d'exploitations, et de recommencer de nouveau à quelques arpents plus loin? Evidemment non; les hommes qui veulent consacrer leurs efforts et leurs souscriptions à l'établissement d'une ferme expérimentale n'entendent pas voir passer dans des mains étrangères à la société le fruit de leurs travaux et de leurs épargnes. Ils veulent doter leur comté d'une école où les cultivateurs de tous les âges et de toutes les conditions pourront puiser les enseignements pratiques les plus précieux, parce

qu'ils seront consacrés par l'expérience de la localité. Nous ne croyons donc pas à l'opportunité du projet, de louer une ferme, mais nous ne croyons pas non plus à l'achat d'une propriété par un seul paiement, d'abord parce qu'il ôterait à la direction, les ressources nécessaires pour les dépenses d'installation, ensuite parce qu'il n'est pas juste que les souscripteurs d'aujourd'hui voient leurs contributions s'immobiliser toutes entières dans l'achat d'une propriété qui, par elle-même, n'est d'aucun avantage pour eux et qui ne peut donner des résultats qu'autant qu'elle sera pourvue du bétail nécessaire à la localité et qu'elle donnera l'exemple des cultures les plus recommandables. En conséquence, nous recommanderions l'achat d'une propriété à longs termes et par paiements annuels, 10 années par exemple; et ici se présente avec toute sa force la nécessité d'opérer sur une étendue suffisante mais rien de plus. Nous avons calculé sur un domaine de 60 arpents et nous croyons que cette surface est tout à fait suffisante, en même temps qu'elle évitera une foule d'embarras difficiles à présenter dans le cours de l'exploitation. Si nous sommes bien informés, la propriété dans le comté de Montmagny et à proximité du village vaut \$40 l'arpent. Ce serait donc un prix total de \$2400 payé par installéments de \$240, plus, l'intérêt à 6 pour cent sur la balance restante. Il est absolument indispensable que la société ait un fonds de réserve de manière à profiter des achats d'animaux qui pourraient se présenter, ou entreprendre les améliorations exigées par les circonstances. De plus, pour amener la ferme à la rotation que nous avons proposée, il faudra les premières années faire des achats de fumiers considérables, pour que la culture n'éprouve pas de retards et que les résultats ne soient pas douteux et frappent les incrédules.

Permanence de la ferme.

Nous savons que la société redoute dans ses successeurs des idées opposées aux siennes, qui pourraient compromettre la permanence de la création d'une ferme expérimentale. Les résultats, nous ne craignons pas de le dire, seront assez satisfaisants pour ne pas craindre une démarche aussi déplorable de la part des agriculteurs du comté de Montmagny; ce qui se fait aujourd'hui, nous défend de le supposer; mais pour donner aux fondateurs toute la sécurité possible, il est une garantie que personne ne saurait mettre en doute, c'est celle de la chambre d'agriculture, que la société de Montmagny